

ONE VOICE AU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE BORDEAUX : AUDIENCE LE 17 OCTOBRE 2017 POUR STATUER SUR LA LIBÉRATION DE L'ÉLÉPHANTE MAYA DU CIRQUE QUI LA DÉTIENT



Le 3 octobre dernier, One Voice a déposé un référé « mesures utiles » au Tribunal Administratif de Bordeaux, pour demander que le préfet du Lot-et-Garonne soit sommé de retirer l'éléphante Maya du cirque qui la détient, et de remettre à l'association One Voice les trois derniers rapports concernant l'état de santé, manifestement alarmant de celle-ci, sous astreinte de 1000 euros par jour de retard. Mardi 17 octobre 2017 à 14h30 aura donc lieu l'audience au TA de Bordeaux pour évoquer notre demande de mise en demeure du préfet.

One Voice se réjouit que le juge des référés de Bordeaux ait accepté de fixer cette audience, même si cela ne préjuge en rien de l'issue de celle-ci. Nous rappelons que ce référé prend place dans un ensemble de mesures mises en œuvre par l'association One Voice suite à de nombreux signalements concernant Maya, pour tenter de sauver cette vieille éléphante, exploitée par les cirques itinérants depuis plus de quatre décennies, aux mouvements stéréotypés et aux cicatrices multiples, sujet qui émeut beaucoup nos concitoyens¹.

One Voice a saisi le parquet d'une plainte pour actes de cruauté² après avoir commandité un rapport auprès d'un **vétérinaire spécialisé « faune sauvage »**. Son avis sur Maya est précis, argumenté et sans appel³: « (...) Les conditions privatives de liberté dans lesquelles Maya est maintenue sont totalement inadaptées et relèvent de la cruauté animale. Son état de santé est extrêmement alarmant et relève de l'urgence, et doit être évalué par un vétérinaire indépendant spécialisé en éléphants désigné par les autorités afin d'établir un plan thérapeutique et nutritionnel pour améliorer son état de forme urgente. Dans le cas contraire je pense que les chances de survie de Maya à court terme sont fortement compromises. (...) ».

DEUX INSTITUTIONS DE POIDS LÉGITIMENT LE COMBAT DE ONE VOICE POUR LES ANIMAUX DES CIRQUES

Le 10 octobre 2017⁴ l'association a reçu l'avis de l'**Ordre national des Vétérinaires**, par la voix de son Président, le Docteur vétérinaire **Jacques Guérin**, et le 13 octobre 2017, celle de la **Fédération des Syndicats Vétérinaires de France (FSVF)** signée par son Président, le Docteur vétérinaire **Jean-Yves Gauchot**⁵.

Ces deux avis convergent, et légitiment notre combat pour Maya (mais aussi pour les autres éléphants pour lesquelles nous nous battons⁶, pour Jumbo l'hippopotame⁷, etc.) en déclarant adhérer à la recommandation de la Fédération des Vétérinaires Européens (FVE).

Les deux Présidents écrivent, respectivement, « *promouvoir l'interdiction* », ou vouloir la « *stricte et définitive interdiction* » de « *l'usage des mammifères sauvages dans le cadre de cirques itinérants* », et confirment tous deux que les « *conditions dans lesquelles les animaux sont détenus ne peuvent satisfaire à leurs besoins physiologiques et sociaux* ».

Muriel Arnal, Présidente-fondatrice de One Voice, destinataire de ces lettres, a interpellé le Ministre de l'Écologie Solidaire, Nicolas Hulot, demandant que l'État tire toutes conséquences de ces avis et prenne ses responsabilités de toute urgence : « *Au vu de cette prise de position, l'État va devoir nous expliquer comment leurs inspecteurs vétérinaires peuvent rendre des rapports qui concluent au bien-être des animaux dans les cirques. De même pour les vétérinaires praticiens qui sont venus à Tours au festival du cirque, ou à d'autres occasions pour dire que tout allait bien. De qui se moque-t-on? Pendant ce temps des animaux dépérissent et meurent dans des remorques! Je ferai tout ce qui est en mon pouvoir pour sortir Maya de cet insupportable quotidien, et faire que ces derniers moments de vie soient ceux d'une éléphant, loin des chaînes et des routes. J'espère que le juge va entendre l'urgence de notre appel.* »

Maître Arielle Moreau, l'avocate de l'association, déclare : « *Le tribunal administratif n'accorde pas systématiquement des audiences pour ce type de procédure. Cela ne veut pas dire que nous allons forcément obtenir gain de cause pour notre demande de retrait de Maya, mais nous devrions au moins récupérer les rapports d'inspection. Nous en profiterons pour demander des explications sur l'inertie des services de l'État qui refusent de bouger alors qu'un éléphant est en grande souffrance.* »

COMBATTRE LA SOUFFRANCE ANIMALE ET TROUVER DES SOLUTIONS : UN LIEU D'ACCUEIL POUR MAYA

Le Président de la FSVF tend la main aux associations de protection animale pour faire évoluer les pratiques, accompagner l'existant, et trouver des solutions durables pour l'accueil des animaux y compris domestiques. One Voice a toujours à cœur le bien-être et le devenir des animaux sauvés, c'est pourquoi nous nous associons avec des refuges ou des sanctuaires pour leur offrir un accueil adapté. Ces avis qui légitiment le combat de l'association dans notre volonté de soulager les animaux du joug des cirques, sont un grand encouragement pour continuer dans ce sens.

Parallèlement aux démarches juridiques, dans l'hypothèse qu'elle soit retirée du cirque en urgence, nous avons donc réservé une place pour Maya chez notre partenaire⁸, le sanctuaire des éléphants sauvés des cirques, **Elephant Haven** en Limousin, le 9 octobre dernier².

RESSOURCES COMPLÉMENTAIRES

Photos et vidéo de Maya disponibles sur demande

1. Pétition contre les cirques avec animaux :
<https://one-voice.fr/fr/petitions/stop-aux-animaux-sauvages-dans-les-cirques.html>
2. Communiqué de presse du 6/10/2017 sur l'état de santé et l'action en justice pour Maya :
<https://one-voice.fr/fr/presse/one-voice-en-justice-pour-la-liberation-de-lelephante-maya>
3. Vidéo sur le rapport du vétérinaire concernant l'état de Maya (09/2017) :
<https://vimeo.com/channels/onevoicemimal/235673085>

Article sur Maya (07/2017) et rapport de 2016 :

<https://one-voice.fr/fr/blog/le-supplice-de-maya.html>

4. Lettre de l'Ordre national des Vétérinaires en annexe 1
5. Lettre de la Fédération des Syndicats Vétérinaires de France en annexe 2
6. Article sur la procédure inédite concernant la privation de liberté de 5 éléphants dont Maya (mai 2017) :
<https://one-voice.fr/fr/blog/des-procedures-inedites-lancees-pour-sauver-cinq-elephantes.html>
7. Informations sur Jumbo :
<https://one-voice.fr/fr/blog/jumbo-un-hippopotame-au-fond-du-gouffre.html>
8. Historique de notre combat contre les cirques avec animaux et de notre soutien à Elephant Haven :
<https://one-voice.fr/fr/connaitre-one-voice/notre-histoire/en-finir-avec-les-animaux-exploites-dans-les-cirques.html>

Fondée en 1995 sous le parrainage de Théodore Monod, One Voice est une association apolitique et indépendante. Forte de plus de 15 000 membres, elle milite activement, en France et dans le monde, pour la défense des animaux et de leurs droits fondamentaux.

ONE VOICE, C'EST AUSSI

Site-web : www.one-voice.fr

434 000 fans sur Facebook www.facebook.com/onevoicemimal

8 000 abonnés sur Twitter @onevoicemimal



Siège social: BP 41 - 67065 Strasbourg
Département administratif et missions:
38 rue Saint-Cornély - 56340 Carnac
Tél. : 02 97 52 57 00 - Fax: 02 97 52 57 09
info@one-voice.fr www.one-voice.fr



SUIVEZ ONE VOICE SUR
VIMEO, YOUTUBE, FACEBOOK ET TWITTER

ANNEXE 1 : LETTRE DE L'ORDRE NATIONAL DES VÉTÉRINAIRES



Paris, le 3 octobre 2017

Madame Muriel ARNAL
Présidente Fondatrice -ONE VOICE
B.P. 41

67065 STRASBOURG Cédex

V/Réf : AMO/VFR/12092017
N/Réf : 17/1518 CNOV JG/DP

Objet : Animaux non domestiques dans les établissements itinérants

Madame la Présidente,

Le Conseil national de l'Ordre des vétérinaires accuse réception de votre lettre recommandée du 12 septembre dernier. Vous questionnez l'Ordre des vétérinaires de France à propos de la déclaration de la Fédération des Vétérinaires Européens (FVE) du 6 juin 2015 qui s'est prononcée contre l'utilisation de mammifères sauvages dans des cirques itinérants.

L'Ordre des vétérinaires de France est membre de la FVE et à ce titre, il est cosignataire des avis ainsi émis suite à un long processus d'expertise et de validation scientifique dont l'aboutissement se traduit par un vote solennel de ses membres.

L'Ordre des Vétérinaires vous confirme donc qu'il adhère à la recommandation ainsi prise de promouvoir l'interdiction, dans les Etats européens, de l'usage des mammifères sauvages dans le cadre de cirques itinérants qui ne peuvent satisfaire aux besoins physiologiques et sociaux de ces animaux.

Veillez agréer, Madame la Présidente, mes sincères et respectueuses salutations.



Le Président

Jacques GUERIN
Docteur vétérinaire

P.J. : avis FVE du 6 juin 2015

CONSEIL NATIONAL DE L'ORDRE DES VÉTÉRINAIRES
34 rue Bréguet 75011 Paris - Tél. : 01 53 36 16 00 - contact@veterinaire.fr - www.veterinaire.fr

ANNEXE 2 : LETTRE DE LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS VÉTÉRINAIRES DE FRANCE



**Fédération des
Syndicats
Vétérinaires de
France**

Paris, le 4 octobre 2017

ONE VOICE
Madame Muriel ARNAL
38 rue Saint-Cornély
56340 CARNAC

Madame la Présidente,

Vous sollicitez la Fédération des Syndicats Vétérinaires de France et son positionnement vis-à-vis de l'avis du 6 juin 2015 de la Fédération Vétérinaire Européenne à propos de l'utilisation de mammifères sauvages dans les cirques itinérants.

La FSVF est membre de la FVE et participe donc à l'élaboration des prises de positions européennes de la FVE.

Nous souhaitons moduler cet avis d'une interdiction stricte et définitive de l'utilisation de mammifères sauvages dans les cirques itinérants. En tant que professionnels de la santé animale et publique vétérinaire, le bien-être animal est une de nos préoccupations depuis de nombreuses années. Toutefois, impérieuse est la nécessité de réfléchir, avant toute interdiction définitive, à un accompagnement de l'existant, y compris pour les animaux domestiques.

Une interdiction brutale soulève la question du devenir de ces animaux ; le remède ne doit pas être pire que le mal. Il est illusoire de croire que le retour à la nature de ces animaux sauvages est possible en l'état et, dans les faits, les solutions d'accueil restent à construire.

Les pratiques déviantes et non respectueuses doivent être dénoncées et l'ensemble des acteurs se donner les moyens d'agir sur les conditions de vie et d'utilisation respectueuses de tous les animaux de spectacle.

Certains professionnels du cirque ont déjà pris la mesure des attentes sociétales en termes de bien-être animal et ont supprimé l'utilisation d'espèces animales. Il nous semble que le respect des éléments réglementaires existants (contrôles sanitaires, enregistrement de l'identification, respect des conditions de vie et de travail) contrôlés sous la responsabilité de vétérinaires, permettrait une évolution des pratiques.

Notre fédération reste à la disposition des associations de protection animale afin de faire évoluer les pratiques dans le respect du bien-être animal avec pragmatisme.

Veuillez agréer, madame la Présidente, l'expression de nos sentiments distingués.

Dr Vre Jean-Yves GAUCHOT
Président de la FSVF

Fédération des Syndicats Vétérinaires de France
10, Place Léon Blum
75011 Paris